## Une Convention a été signée entre le CNAPEST et l'Assureur la CAAR

## La Convention a été signée par le Directeur Général de la CAAR et le Coordonnateur National du CNAPEST

LES BENEFICIAIRES DE CETTE CONVENTION ET DES SERVICES PROPOSES SERONT LES ADHERENTS DU CNAPEST.

Tout nos adhérents pourront bénéficier dans le cas d'assurance véhicule d'une réduction de 65%;

- -les membres du BN 90%;
- -Les membres du CN 80%;
- -les membres des BW 70%,
- -Le listing des membres du BN,CN et BW a été transmis à toutes les succursales de la CAAR.

Tout adhérent désirant bénéficier de cette convention devrait:

- -récupérer une fiche de liaison CAAR/CNAPEST chez le coordinateur de sa section.
- -avant que le coordinateur de section ne lui signe une copie de la fiche de liaison, il doit s'assurer que l'adhérent est à jour de ses cotisation.
- -l'adhérent est obligé de présenter la fiche de liaison et la carte d'adhérent (2013) aux services de la CAAR.
- -une fois assuré, l'adhérent doit rendre la fiche de liaison au coordinateur de section, qui à son tour la remettra au coordinateur de wilaya.

A Faire signer avant de vous assurer par le Coordonnateur de votre Lycée et par le Coordonnateur de Wilaya...

Aucune fiche de liaison ne sera accéptée par la CAAR si les deux signatures mentionnées ci dessus n'y sont pas.

La présentation de la carte d'adhésion 2013 du CNAPEST à l'assureur est OBLIGATOIRE.